



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/04/2021
Date d'affichage de la convocation : 08/04/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 13/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le **27 AVR 2021** SLO

ID : 033-213301435-20210413-2021_23_V2-DE

Délibération n° 2021 – 23

CA20-BP21

Mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit avril deux mille vingt et un

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Johann PETIT - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS
BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgétaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratifs de l'exercice budgétaire 2020, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestions transmis par Madame Champagne – Comptable public,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2020 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS, Monsieur le Maire rappelle que :

Les exercices budgétaires 2020 peuvent se résumer ainsi :



Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le 27 AVR. 2021

ID : 033-213301435-20210413-2021_23_V2-DE

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET MAIR						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents		
Résultats reportés 2020		630 213,23€		100 000,00€		730 213,23€
Opération de l'exercice	429 688,15€	574 101,95€	1 359 444,43€	1 647 451,03€	1 789 132,58€	2 221 552,98€
TOTAL		144 413,80€		288 006,60€		432 420,40€
Résultat		774 627,03		388 006,60€		1 162 633,63€
Reste à réaliser	13 358,23€	328 592,70€			13 358,23	328 592,70€
TOTAL CUMULÉ		1 089 861,50€		388 006,60€		1 477 868,10€

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET HALTE NAUTIQUE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés 2020		18 151,27€		2970,00€		21 151,27€
Opération de l'exercice	32 720,36€	83 703,19	75 950,78€	73 142,51€	108 671,14€	156 845,70€
TOTAL		50 982,83€	- 2 808,27€			48 174,56€
Résultat		69 134,10€		161,73€		69 295,83€
Reste à réaliser						
TOTAL CUMULÉ		69 134,10€		161,73€		69 295,83€

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote,

Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THULLIAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser 2020 ;
- **VOTE et ARRÊTE** de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,
Alain TABONE

